



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



PV n°1 du 20 Novembre 2025

Par la société ALTERN'ACTIVE SYSTEMS

## Sous réserve de validation

### **18H45-19H30 :**

Emargement, vérification et enregistrement des pouvoirs.

La société ALTERN'ACTIVE SYSTEMS en charge pour le vote électronique.

### **19H30 : Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire par la secrétaire générale**

Appel des délégués (vote électronique)

Minute de silence

Mot du président du DAF

Bienvenue des personnalités

Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 Juin 2025 (publié 04/09/2025)

#### **- Vote électronique**

### **Volet financier :**

Présentation des comptes clos au 30 juin 2025 par le cabinet Comptable Albouy Associes Consult - Monsieur Pierre FABRE.

Présentation du rapport du commissaire au compte par Monsieur Eric LENOIR

Questions

Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2025

#### **- Vote électronique**

Affectation du résultat net comptable pour la saison 2024/2025

#### **- Vote électronique**

Présentation du budget prévisionnel 2025/2026 (celui-ci sera envoyé le 15 novembre)

#### **- Vote électronique**

### **Présentation de la mise en place de l'annexe VI - Joueur – Remplaçant – Arbitre assistant en championnats D3 et D4 :**

#### **- Vote électronique**

### **Questions Diverses**

Mot des invités

Mot du président de la ligue ou son représentant.

### **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT DU DAF**



# OUVERTURE DE LA SÉANCE

## MOTS D'ACCUEIL

### **Monsieur Philippe TEILLOT**

*Président Délégué du District de l'Ariège de Football*





## VOUS AUREZ L'OCCASION DE DONNER VOTRE AVIS À PLUSIEURS REPRISES DURANT CETTE ASSEMBLÉE

2

Le témoin lumineux vert s'allume un instant, votre réponse a été prise en compte



1

Lorsque le vote est ouvert (cadre vert en haut à droite de l'écran) cliquez sur la touche correspondant au numéro de réponse choisie

3

Vous avez appuyé sur le mauvais bouton ou avez changé d'avis, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre réponse finale. **La réponse prise en compte est la dernière reçue avant la fin du temps imparti.**

3

## Vote test et quorum

Veuillez confirmer votre présence en appuyant sur 1/A.

91



Philippe TEILLOT : Le quorum étant atteint, l'AG peut se dérouler.

# Rapport de présence

ID boîtier	Nom	Prénom	Pondération de vote	Présent / Absent
OFFB73	560525	AUZAT	1	Présence
135273	581963	AS CRITOURIENNE	3	Présence
101509	560834	FUTSAL DES BONHOMMES	1	Absent
OFFBA3	581747	COUSSA-HERS	6	Présence
OFFB3D	535408	ESCOSE	2	Présence
103785	548935	FCPO	3	Présence
102E48	522121	FOIX	5	Présence
10340C	536143	LA TOUR DU CRIEU FC	4	Présence
0FFB9E	525727	LAROQUE D'OLMES	3	Absent
101863	525729	LE FOSSAT	4	Présence
101FE0	532387	LE VERNET	2	Présence
102E4D	535917	LESCURE	2	Présence
102623	548437	LEZAT	3	Présence
OFFB49	548182	FC PORTE DU COUSERANS	1	Absent
10257A	505956	LUZENAC	6	Présence
101480	517816	MAS D'AZIL	2	Présence
OFFBAC	506216	MAZERES	4	Présence
10264D	551240	MIREPOIX	5	Présence
OFFB39	520192	MONTAUT	3	Présence
10152C	511422	PAMIERS (FC)	10	Présence
1033CB	531539	RIEUX DE PELLEPORT	3	Présence
10150E	523580	SAINT-GIRONS	9	Présence
101505	514808	SAINT JEAN DU FALGA	8	Présence
11D002	506105	SAVERDUN	4	Présence
11CCEE	547380	SERONAIS	1	Présence
101F51	534352	SPAM	4	Présence
101931	541857	VARIL/ ST J DE VE	3	Présence
11DC1B	590191	VERNAJOUЛ	4	Présence

# MOT DU PRÉSIDENT DU DISTRICT DE L' ARIEGE DE FOOTBALL

**Monsieur Gérard GONZALEZ**



**Mesdames, Messieurs, Chers présidents, présidentes, chers invités,**

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour votre présence ce soir à notre Assemblée Générale. Votre engagement et votre disponibilité témoignent de l'importance que vous accordez à la vie de notre district et au développement du football sur notre territoire.

Je souhaite également adresser des remerciements particuliers aux clubs qui ont participé à la réunion du 12 novembre consacrée aux incivilités, en présence des services de l'État. Cette rencontre a permis d'échanger de manière constructive sur un sujet sensible et essentiel pour l'avenir de notre sport.

Ce soir, nous allons aborder plusieurs points majeurs :

- La **situation financière et prévisionnelle** de notre district, qui sera détaillée par le cabinet comptable Albouy.
- Le **vœu formulé par deux clubs lors de l'AG du 18 juin**, concernant la question des arbitres assistants/joueurs pour les divisions D3 et D4.
- Et bien sûr, la problématique des **incivilités**, qui reste au cœur de nos préoccupations.

Sur ce dernier point, je souhaite insister :

- Le premier trimestre a malheureusement été marqué par une **augmentation des violences verbales et physiques** dans les catégories U15 et U17.

- Nous constatons également une **montée préoccupante des propos discriminatoires chez les seniors.**
- Les services de l'État suivent avec une grande attention ces dérives, et nous devons collectivement y répondre avec fermeté.

À ce jour, nous avons enregistré un peu plus de **cinq fiches navettes**. La Fédération Française de Football travaille actuellement à la **modification du barème disciplinaire**, afin d'alourdir les sanctions sportives. Ces évolutions seront présentées le 22 novembre en Conseil fédéral, puis validées le 13 décembre lors de l'Assemblée Générale de la FFF.

Parmi les mesures envisagées, les commissions disciplinaires pourront, en cas de faits graves :

- Prononcer l'**annulation d'une licence**,
- Ou encore appliquer un **retrait de points dans les championnats**.

Dans le même esprit de vigilance et de modernisation, nous allons recevoir **les caméras de la FFF fin novembre**, ce qui permettra de couvrir chaque week-end les rencontres de D1.

Je tiens enfin à exprimer toute ma gratitude envers les **salariés et les bénévoles des commissions**, dont le travail quotidien assure le bon fonctionnement de notre structure. Leur investissement est précieux et mérite d'être salué.

Je tiens à remercier la présence de messieurs Jérôme BLAQUES, maire des Pujols et Conseiller Départemental, et Romain RAMBAUD, Directeur DSDN.

Merci à Madame la maire de la Tour du Crieu Sophie BAYARD pour l'aide qu'elle apporte au District qui s'excuse de ne pas être présente suite à un déplacement à Paris.

Monsieur Guy GLARIA, Président de la Ligue Occitanie, s'excuse également.

Je vais maintenant laisser la parole au **cabinet comptable Albouy**, qui nous présentera les comptes pour la saison 2024/2025.

Merci à toutes et à tous pour votre attention, et je vous souhaite une **excellente Assemblée Générale**.

# MINUTE DE SILENCE POUR NOS DISPARUS DU FOOTBALL



# Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2025 (publié 04/09/2025)

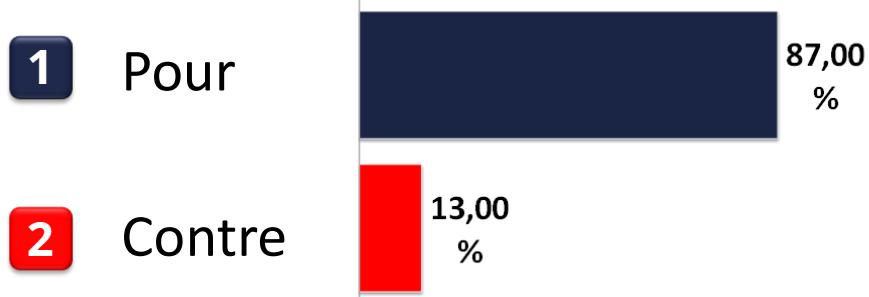


Avant le vote, Monsieur MIONI, du club de Foix interpelle le Président du District en lui demandant la réponse suite à la déclaration faite le 18 juin 2025 lors de l'Assemblée Générale.

Réponse du Président Gerard GONZALEZ : Je vous ferais la réponse à la fin de notre Assemblée Générale



## Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2025 (publié 04/09/2025)



# VOLET FINANCIER



**Gerard GONZALEZ** Président du DAF.

Avant que Pierre FABRE vous présente les comptes, je souhaiterai vous avertir que deux clubs, St-Girons et Saverdun nous ont fait parvenir plusieurs questions concernant les résultats des comptes 2024/2025.

Nous apporterons les réponses pendant la présentation Pierre FABRE et moi-même.

# Présentation des comptes clos au 30 juin 2025

*par le cabinet comptable Albouy Associes Consult*



ALBOUY CONSULT

CODIR  
2024/2025



**DISTRICT ARIEGE FOOTBALL**  
Présentation de vos principaux indicateurs financiers

DISTRICT ARIEGE FOOTBALL  
Gestion du football amateur

2000 CHEMIN DE LASSERRE

09100 LA TOUR DU CRIEU

ALBOUY CONSULT

Entretien du 24/10/2025



Pdts d'Exploit.  
**299 983 €**  
-1%

↗ Baisse de 2 890 €



Fonds propres  
**475 682 €**



Effectif  
**2 pers.**

Résultat  
**-25 530 €**  
-9,47% du CA



Trésorerie  
**106 029 €**

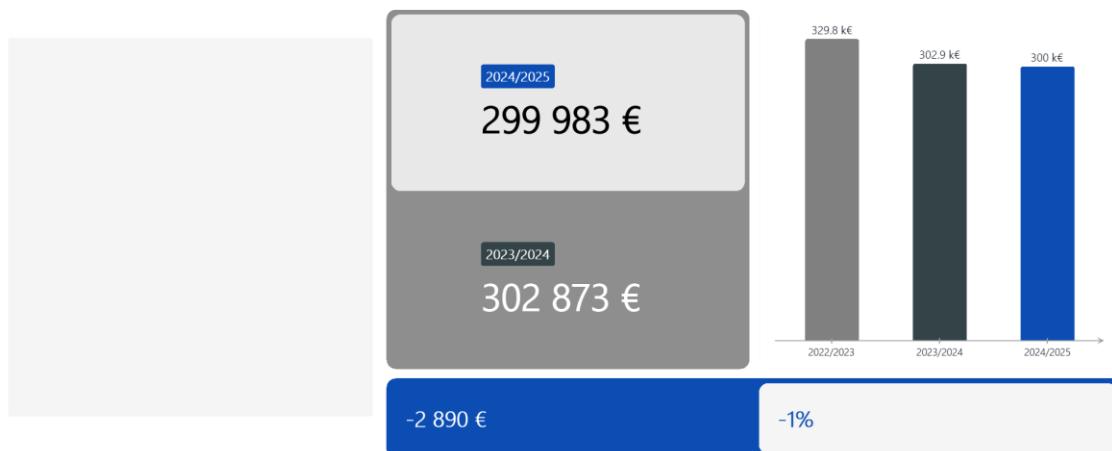


Crédits clients  
**0 jours**  
Crédits fournisseurs  
**22 jours**

## ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ

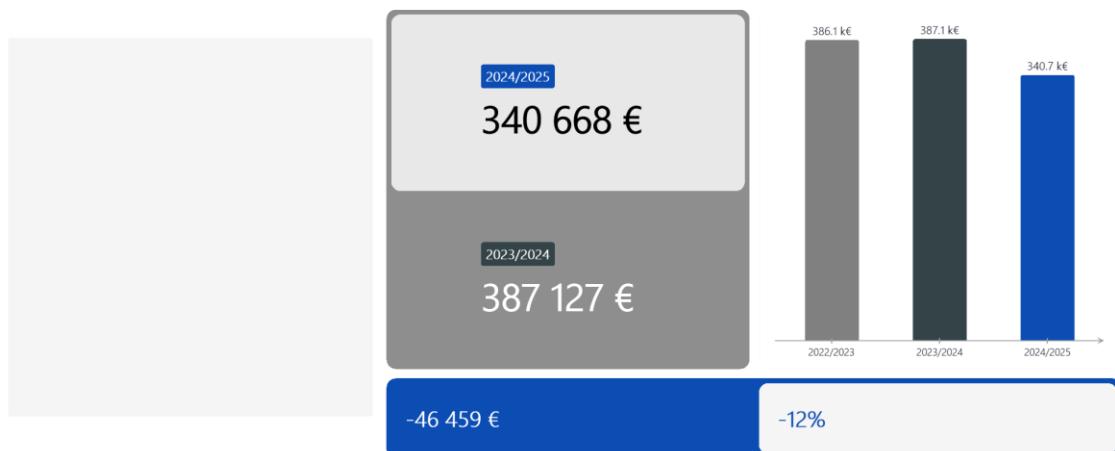
Gestion du football amateur

## Produits d'exploitation



Produits de fonctionnement	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	Variation 2024/2025	Commentaires
Compétitions, clubs (licences, cotisations, amendes, engagements, ...)	95 079	88 368	82 814	6 711	Amendes +7k€, Gestion -1k€
Subventions (FFF, LFO, partenariat, ...)	152 927	155 536	186 508	- 2 609	Aides -7k€, Public -6k€, LFO +10k€, Sponso -3k€
Reprise sur provisions et transfert de charges	-	-	2 677	-	
Autres	51 976	58 968	52 478	- 6 992	Abandon frais bénévoles 30k€, MAD Amelia LFO
<b>Total</b>	<b>299 982</b>	<b>302 872</b>	<b>324 477</b>	<b>- 2 890</b>	

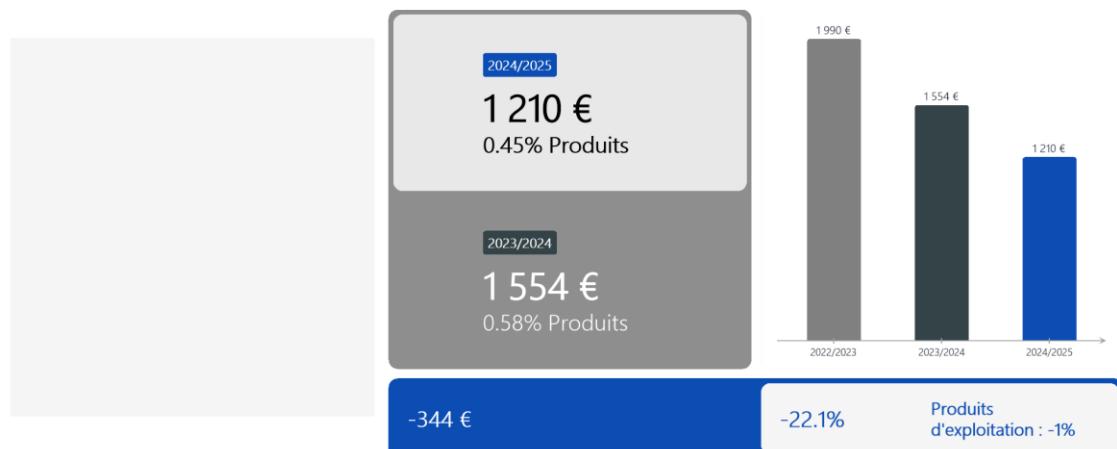
## Charges d'exploitation



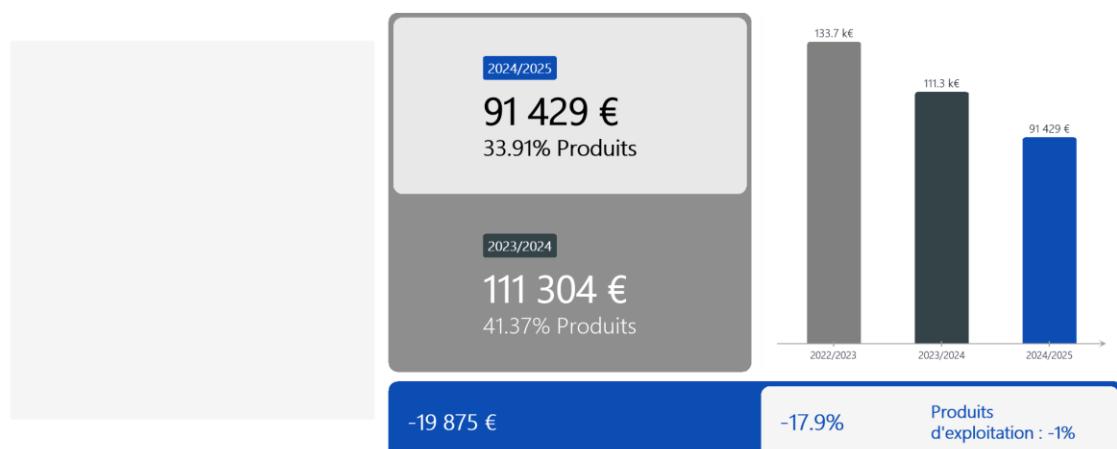
## Charges externes (Détail)

	2024/2025	2023/2024	Évolution	
Fournitures consommables	10 245 €	9 000 €	+1 245 €	+13.8%
Sous-traitance	2 606 €	1 969 €	+637 €	+32.4%
Locations, Charges locatives	37 936 €	41 281 €	-3 345 €	-8.1%
Entretien, Réparations	19 355 €	20 912 €	-1 557 €	-7.4%
Primes d'assurance	2 399 €	2 953 €	-554 €	-18.8%
Personnel extérieur	23 539 €	21 075 €	+2 464 €	+11.7%
Intermédiaires et honoraires	16 035 €	23 910 €	-7 875 €	-32.9%
Informations et communications	2 043 €	5 090 €	-3 047 €	-59.9%
Transports	0 €	930 €	-930 €	
Déplacements, Réception	60 024 €	81 462 €	-21 438 €	-26.3%
Frais postaux, Télécom.	-199 €	2 715 €	-2 914 €	
Frais bancaires	548 €	1 472 €	-924 €	-62.8%
Autres services extérieurs	5 322 €	4 513 €	+809 €	+17.9%
<b>TOTAL</b>	<b>179 853 €</b>	<b>217 281 €</b>	<b>-37 428 €</b>	<b>-17.2%</b>

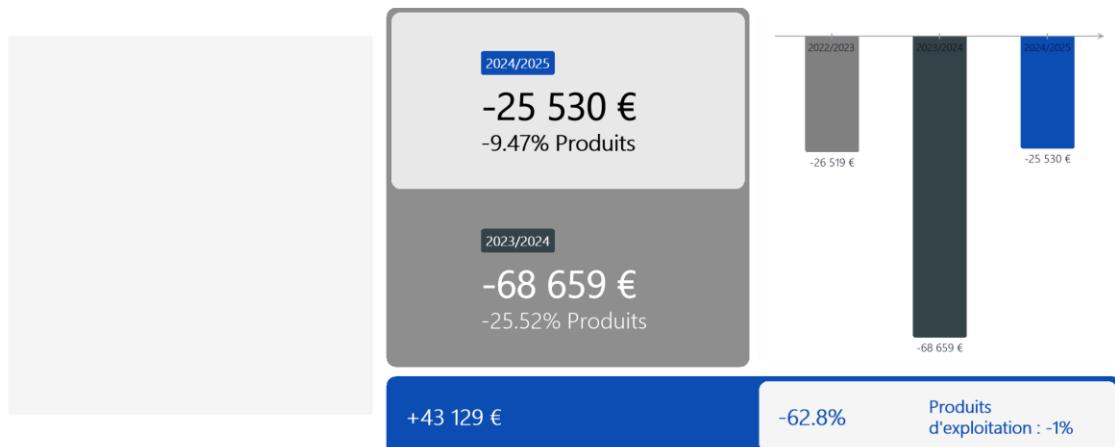
## Impôts et taxes



## Charges de personnel



## Résultat de l'exercice



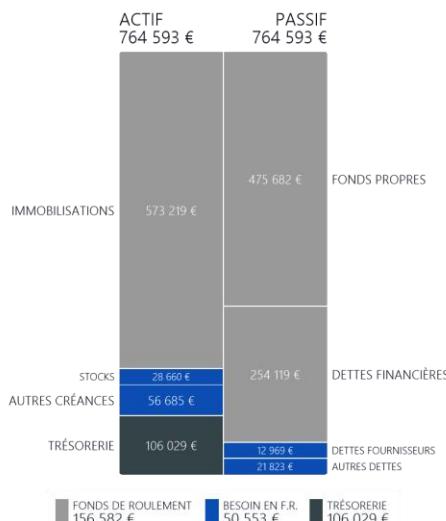
## Compte de résultat

	2024/2025	2023/2024	Évolution
Ressources associatives	152 927 €	155 536 €	-1.7%
Chiffre d'affaires	116 684 €	113 480 €	+2.8%
Transferts de charges	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	30 372 €	33 856 €	-10.3%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>299 983 €</b>	<b>302 873 €</b>	<b>-1%</b>
Achats consommés	18 458 €	13 044 €	+41.5%
Autres achats et charges externes	179 853 €	219 923 €	-18.2%
Aides financières	0 €	0 €	
Impôts et taxes	1 210 €	1 554 €	-22.1%
Charges de personnel	91 429 €	111 304 €	-17.9%
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	48 928 €	41 222 €	+18.7%
Dotations aux provisions	730 €	0 €	
Autres charges d'exploitation	60 €	80 €	-25%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>340 668 €</b>	<b>387 127 €</b>	<b>-12%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-40 685 €</b>	<b>-84 254 €</b>	<b>-51.7%</b>
Résultat financier	-8 062 €	-1 984 €	+306.4%
<b>Résultat courant</b>	<b>-48 747 €</b>	<b>-86 238 €</b>	<b>-43.5%</b>
Résultat exceptionnel	23 350 €	17 779 €	+31.3%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-25 530 €</b>	<b>-68 659 €</b>	<b>-62.8%</b>

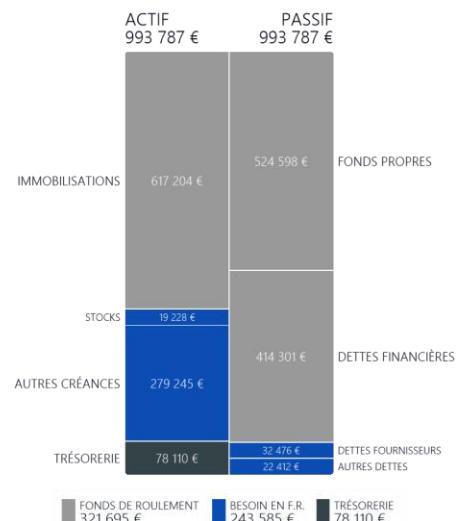
# VOTRE BILAN

au 30/06/2025

Bilan au 30/06/2025



Bilan au 30/06/2024



Question en fin de présentation : Y a-t-il un plan d'action pour le sponsoring ?

Réponse : Rendez-vous prévu avec la directrice du Crédit Agricole (partenaires fédération). Volonté de ne pas aller chercher des sponsors des clubs pour ne pas les pénaliser.

Présentation sur le montage financier pour l'embauche de l'Assistant du CTD AP.

Les questions posées par les deux clubs ont-elles reçu les réponses ? Mr Chinchilla et Mr Deleau répondent oui.

# Présentation du rapport du commissaire au compte

*par Monsieur Eric LENOIR*



---

## DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL

2000, chemin de Lasserre

09100 LA TOUR DU CRIEU

COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024-2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Eric LENOIR  
Avenue de LABOUCHE 09000 VERNAJOUL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES

 **commissaire  
aux comptes**

**Eric LENOIR**  
**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Toulouse Midi Pyrénées

**DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL**

**2000, chemin LASSEUR**

**09100 LA TOUR DU CRIEU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 30 juin 2025*

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District de l'ARIEGE de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association District de l'ARIEGE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOUL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES Page 1 sur 3



## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons porté à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOUL  
Téléphone : 06 07 68 98 14 - Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES Page 2 sur 3

 commissaire  
aux comptes



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en pied de page du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à VERNAJOU le 3 novembre 2025

Eric LENOIR

Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Toulouse MIDI PYRÉNÉES



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOU.  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRÉNÉES Page 3 sur 3

 commissaire  
aux comptes

## ASSOCIATION BILAN ACTIF

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

**Du 01/07/2024 au 30/06/2025**

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025			01/07/2023 au 30/06/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 270	5 270		702
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1		1	1
Constructions	623 604	75 207	548 397	585 054
Installations techn., matériel et outil. ind.	5 475	4 628	846	1 533
Autres	41 643	33 804	7 839	13 778
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	16 135		16 135	16 135
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>692 129</b>	<b>118 910</b>	<b>573 219</b>	<b>617 204</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				28 660
Créances				19 228
Créances clients, usagers et comptes ratt.	12 883	12 883		
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	55 261		55 261	258 738
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	106 029		106 029	78 110
Charges constatées d'avance	1 425		1 425	20 506
<b>TOTAL (II)</b>	<b>204 258</b>	<b>12 883</b>	<b>191 375</b>	<b>376 583</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>896 387</b>	<b>131 794</b>	<b>764 594</b>	<b>993 787</b>

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ASSOC. BILAN PASSIF AP AFF.

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### PASSIF (après répartition)

	Du 01/07/2024 au 30/06/2025	Du 01/07/2023 au 30/06/2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	106 160	106 160
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-22 489	46 170
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 530	-68 659
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>83 671</i>
Fonds propres consomptibles	58 140	
Subventions d'investissement	417 542	440 927
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>524 598</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	<b>TOTAL (II)</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227 739	389 601
Emprunts et dettes financières diverses	26 380	24 700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 969	32 476
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 168	18 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 655	3 873
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>469 190</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>(V)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>993 787</b>
	<b>764 594</b>	

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 au 30/06/25	Du 01/07/23 au 30/06/24	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
116 684	113 480	3 203	2,82	
Ventes de prestations de service				
Dont parrainages				
152 927	155 536	-2 609	-1,68	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	30 372	33 856	-3 484	-10,29
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>299 983</b>	<b>302 873</b>	<b>-2 890</b>	<b>-0,95</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises et autres achats	27 890	34 164	-6 274	-18,36
Variation de stock	-9 432	-18 478	9 046	48,95
Autres achats et charges externes	179 853	217 281	-37 428	-17,23
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 210	1 554	-344	-22,14
Salaires et traitements	68 371	87 907	-19 537	-22,22
Charges sociales	23 059	23 396	-338	-1,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 658	41 222	8 436	20,46
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	60	80	-20	-25,52
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>340 668</b>	<b>387 127</b>	<b>-46 459</b>	<b>-12,00</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-40 685</b>	<b>-84 254</b>	<b>43 569</b>	<b>51,71</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	462	466	-4	-0,85
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 158	2 216	-1 058	-47,75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>1 620</b>	<b>2 682</b>	<b>-1 062</b>	<b>-39,60</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	9 682	4 666	5 016	107,51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>9 682</b>	<b>4 666</b>	<b>5 016</b>	<b>107,51</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-8 062</b>	<b>-1 984</b>	<b>-6 079</b>	<b>-306,42</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-48 747</b>	<b>-86 238</b>	<b>37 491</b>	<b>43,47</b>

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Du 01/07/24 au 30/06/25	Du 01/07/23 au 30/06/24	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion		431	-431	-100,00
Sur opérations en capital	23 385	18 970	4 415	23,28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>23 385</b>	<b>19 400</b>	<b>3 985</b>	<b>20,54</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	35	1 614	-1 579	-97,83
Sur opérations en capital		7	-7	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>35</b>	<b>1 622</b>	<b>-1 587</b>	<b>-97,84</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>23 350</b>	<b>17 779</b>	<b>5 571</b>	<b>31,34</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	133	200	-67	-33,50
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>324 988</b>	<b>324 955</b>	<b>33</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>350 518</b>	<b>393 615</b>	<b>-43 096</b>	<b>-10,95</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-25 530</b>	<b>-68 659</b>	<b>43 129</b>	<b>62,82</b>

ALBOUY CONSULT SOCOMI



8/35

## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	O		
COMpte DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
ANNEXE COVID-19			
DETTEs LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	O		

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information
		Non significative
		Non applicable
<b>PRÉSENTATION</b>		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0	
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
<b>ÉCARTS DE RÉÉVALUATION</b>		
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>		
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
EFFETS DE COMMERCE		
COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	0	
COMPOSITION DES FONDS PROPRES		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0	
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0	
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE		
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	0	
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)		
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD		
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
COMPTE DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
LES ENGAGEMENTS		
ANNEXE COVID-19		
DETTES LIÉES À LA COVID-19		
COMMENTAIRE	0	

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

**Du 01/07/2024 au 30/06/2025**

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 764 593,78 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -25 530,13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

### OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

L'objet social est défini à l'article 8 des statuts. L'association District de l'Ariège Football a pour objet d'assurer le développement de la pratique du football sur le territoire Ariégeois.

### LA NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

- Organise, développe et contrôle l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le territoire ;
- Délivre les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- Met en œuvre le projet de formation fédéral ;
- Entretient toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- Défend les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire.

### LES MOYENS MIS EN OEUVRES

Pour réaliser ses missions, l'association s'appuie sur des moyens humains et structurels. Le président est entouré du comité directeur et d'un équipe de 2 salariés en moyenne pour animer l'association.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### IMMobilisations INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### IMMobilisations CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	5 ans

### STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

**Du 01/07/2024 au 30/06/2025**

<b>CADRE A</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>V. brute des immob. début d'exercice</b>	<b>Augmentations suite à réévaluation</b>	<b>acquisitions</b>
INSTRUMENTS		<b>TOTAL</b>			
Frais d'établissement et de développement		<b>TOTAL</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		<b>TOTAL</b>		5 270	
Terrains		1			
Constructions	Sur sol propre	460 595			4 943
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales, agents & aménagts construct.		158 067			4 943
Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 475			
Inst. générales, agents & aménagts divers					
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique	41 643			945
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes		<b>TOTAL</b>		665 781	10 831
FINANCIERES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		16 135			
Prêts et autres immobilisations financières		<b>TOTAL</b>		16 135	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		687 186	10 831
<b>CADRE B</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>Diminutions par virg. poste</b>	<b>Valeur brute des immob. fin ex.</b>	<b>Réévaluation légale/Valeur d'origine</b>
INSTRUMENTS		<b>TOTAL</b>			
Frais d'établissement & dévelop.		<b>TOTAL</b>			
Autres postes d'immob. incorporelles		<b>TOTAL</b>		5 270	
Terrains		1			
Constructions	Sur sol propre	465 538			
	Sur sol d'autrui				
Inst. gal. agen. amé. cons		4 943		158 067	
Inst. techniques, matériel & outillage indust.		5 475			
Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier	945		41 643	
Embr. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes		<b>TOTAL</b>		5 888	670 724
FINANCIERES					
Particip. évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		16 135			
Prêts & autres immob. financières		<b>TOTAL</b>		16 135	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		5 888	692 129

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

**Du 01/07/2024 au 30/06/2025**

### **CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotaTions de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>Frais d'établissement et de développement</b>					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		4 568	702		5 270
	<b>TOTAL</b>	<b>4 568</b>	<b>702</b>		<b>5 270</b>
<b>Terrains</b>					
Constructions	Sur sol propre	18 666	23 177		41 843
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agenc. aménag.	14 942	18 422		33 364
Inst. techniques matériel et outil. industriels		3 942	687		4 628
Autres immobi. corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	27 865	5 939		33 804
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	<b>65 414</b>	<b>48 225</b>		<b>113 640</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 982</b>	<b>48 928</b>		<b>118 910</b>

### **CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS	REPRISES	Mouv. net des amorts fin de l'exercice		
	Déficientiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Déficientiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
<b>Frais d'établissement</b>						
Fonds commercial						
Autres immobi. incorporelles						
<b>TOTAL</b>						
<b>Terrains</b>						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
Inst. gales, ap. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
	<b>TOTAL</b>					
Frais d'acquisition de titres de participations						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
Total général non ventilé						
CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	DotaTions de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ALBOUY CONSULT SOCOMI	IMMobilisat	Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
		Clients douteux ou litigieux	12 883		12 883
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	5 082	5 082	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 759	6 759	
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée		
		coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés		
		Divers			
		Groupe et associés (2)	40 626	40 626	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	2 794	2 794	
		Charges constatées d'avance	1 425	1 425	
		<b>TOTAUX</b>	<b>69 569</b>	<b>56 685</b>	<b>12 883</b>
Renvois		(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
		(3) Créances reçues par legs ou donations			

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 425
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>1 425</b>

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 697
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>8 697</b>

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

**Du 01/07/2024 au 30/06/2025**

### TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	106 159,73				106 159,73
Report à nouveau	46 170,05			68 659,23	-22 489,18
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 659,23		68 659,23		
Subventions d'investissement	440 927,16			23 385,05	417 542,11
<b>TOTAUX</b>	<b>524 597,71</b>		<b>68 659,23</b>	<b>92 044,28</b>	<b>501 212,66</b>

ALBOUY CONSULT SOCOME



30/35

## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation reçues au cours de l'exercice :

- ANS : 9 500 euros
- Le conseil départemental de l'Ariège : 21 500 euros
- FFF : 28 000 euros
- Sponsoring : 5 169,60 euros



ALBOUY CONSULT SOCOMI

3/1/25

## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

32/35

ALBOUTY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

**ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE**

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	227 739	22 198	68 784	136 758
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	26 380	26 380		
Fournisseurs & comptes rattachés	12 969	12 969		
Personnel & comptes rattachés	12 310	12 310		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	4 273	4 273		
Etat & Impôts sur les bénéfices	133	133		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	452	452		
Dettes sur immobilisations & cpt's rattachés				
Groupe & associés (2)	4 278	4 278		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	377	377		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>288 911</b>	<b>83 369</b>	<b>68 784</b>	<b>136 758</b>

RETOURS  
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
--	---------

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 306
Dettes fiscales et sociales	11 295
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>21 601</b>
----------------------------------	---------------

ALBOUY CONSULT SOCOMI



## ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE AC

ASSOC DISTRICT DE L'ARIEGE DE

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Subventions d'investissements :

Subventions d'investissements octroyé pour la construction du siège attribué par :

- La région Occitanie : 81 115.31 euros
- L'Union Européenne : 200 000 euros
- Le conseil départemental de l'Ariège : 83 379.73 euros
- La Fédération Française de Foot : 11 400 euros spécifique pour l'installation de bornes électriques pour les véhicules et 120 000 euros pour la construction du siège dont 36 000€ on fait l'objet d'un virement au compte de résultat clos au 30/06/2023.

ALBOUY CONSULT SOCOMI



35/35

## DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL

2000, chemin de Lasserre

09100 LA TOUR DU CRIEU

COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2024-2025

RAPPORT SUR CONVENTIONS REGLEMENTEES

Eric LENOIR  
14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX  
Téléphone : 06 07 68 98 14 – Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES

 **commissaire  
aux comptes**

**Eric LENOIR**  
**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Toulouse Midi Pyrénées

**DISTRICT DE L'ARIEGE DE FOOTBALL**

2000, chemin LASSEUR

09100 LA TOUR DU CRIEU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous portons à votre connaissance qu'il ne nous a été communiqué aucune convention à soumettre à votre approbation.

Fait à VERNAJOU, le 3 novembre 2025

**Eric LENOIR**  
Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Toulouse-Midi-Pyrénées



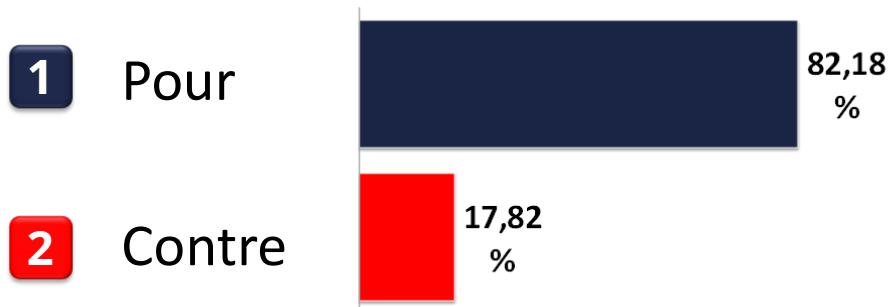
Eric LENOIR  
AVENUE DE LABOUCHE 09000 VERNAJOU.  
Téléphone : 06 07 68 98 14 - Courriel : [contact@e-lenoir.fr](mailto:contact@e-lenoir.fr)  
Siret : 413 551 854 00057  
Compagnie Régionale de TOULOUSE MIDI PYRENEES Page 1 sur 1

 **commissaire  
aux comptes**

# Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2025



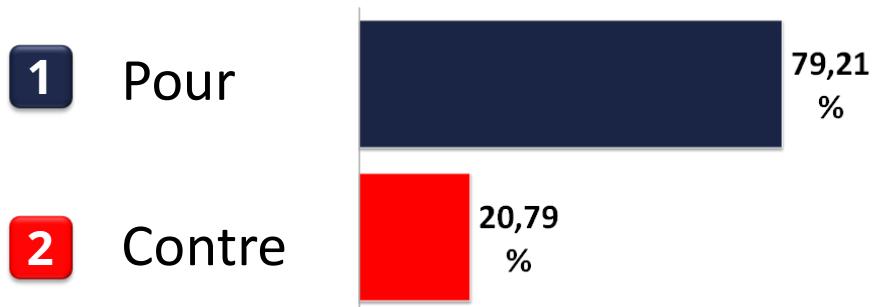
# Quitus des comptes et vote bilan au 30 juin 2025



# Affectation du résultat net comptable pour la saison 2024/2025



# Affectation du résultat net comptable pour la saison 2024/2025



# Présentation du budget prévisionnel 2025/2026



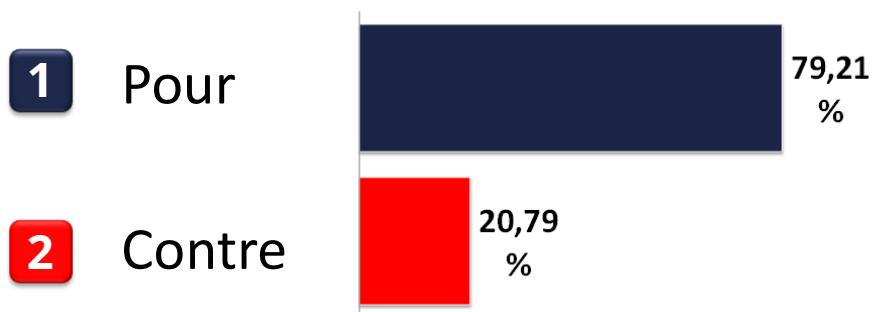
**BUDGET DAF SAISON 2025/2026**

CHARGES	LIBELLE	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	PRÉVISION	PRÉVISION
		30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
602101	OBJETS PROMOTIONNELS ADMIN.GENERALE	683,00	911,40	9 390,03	1 032,00	0,00	2365,51
602102	OBJETS PROMOTIONNELS JEUNES ET FEMININES	168,00			39,00	50,00	971,57
602103	OBJETS PROMOTIONNELS CDOCC ET DIVERS	0,00			0,00	0,00	0,00
602104	OBJET PROMOTIONNEL ARBITRES	62,00			0,00	0,00	0,00
602200	EQUIPEMENT SPORTIF	3 281,00	15 861,34	29 524,70	33 964,00	15 000,00	17502,47
603200	VARIATION STOCK	-110,00	-3 486,40	3 836,40	0,00	0,00	-6000,00
606001	FRAIS CLUBS COM DISCIPLINE	0,00			35,00	0,00	0,00
606100	EDF	2 397,00	-153,54	882,38	3 181,00	3 500,00	6184,75
606101	GAZ	1 193,00	1 977,84	2 611,06	0,00	0,00	0,00
606130	EAU	420,00	40,34	53,00	496,00	600,00	337,17
606200	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN	886,00			62,00	100,00	210,51
606301	PETIT MATERIEL ET FOURNITURES DIVERSES	472,00	546,51	1 191,80	6 992,00	400,00	435,54
606302	PETIT MAT ET FOURN COM JEUNES, FEM	0,00	66,00	36,10	0,00	0,00	0,00
606303	PETIT MATERIEL ET FOURNITURES CDOCC				205,00	0,00	0,00
606304	PETIT MAT ET FOURN, ARBITRES	0,00	423,30	0,00	378,00	0,00	380,30
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES (+copies)	4 149,00	3 668,97	2 003,20	2 228,00	2 000,00	1445,52
606600	CARBURANTS	0,00			0,00	0,00	0,00
606500	ACHAT LICENCES	91,00	55,00	22,50	540,00	600,00	60,00
607130	ENGAGEMENT COUPE	0,00			190,00	200,00	0,00
607140	COMPETITION SPORT ADAPTE	0,00			0,00	0,00	0,00
607200	LIVRES D'ARBITRAGE	0,00	787,64	1 028,93	1 043,00	1 060,00	700,60
608100	BILLETERIE	0,00	350,00	4 744,50	2 642,00	500,00	0,00
611000	SOUS-TRAITANCE	696,00	2 594,40	2 816,00	1 100,00	2 000,00	2606,40
612200	CREDIT BAIL MOBILIERS - PARC INFO + PHOTOCOPIEUR	0,00			0,00	0,00	0,00
613100	LOCATION VOITURE	6 141,00	8 491,52	11 716,64	14 942,00	14 500,00	10775,58
613150	LOCATION TERRAINS	0,00	1 200,00	479,50	2 209,00	150,00	830,00
613200	LOCATION SALLE	0,00	220,00	655,00	920,00	500,00	60,00
613250	LOCATION LOCAL DAF	8 540,00	4 813,33	4 076,67	0,00	0,00	0,00
613500	LOCATION MATERIEL	0,00		50,00	3 164,00	3 520,00	19939,22
613510	PARC INFO + PHOTOCOPIEUR	8 254,00	8 227,92	14 949,56	16 611,00	16 700,00	0,00
613800	LOCATIONS DIVERSES	800,00		360,00	2 100,00	1 500,00	1440,00
614000	CHARGES LOCATIVES	0,00			0,00	0,00	0,00
614100	SMECTOM	660,00	660,00	379,50	712,00	860,00	847,21
615200	ENTRETIEN DES LOCAUX	4 287,00	4 522,55	3 960,00	5 473,00	5 190,00	600,40
615300	NETTOYAGE EQUIPEMENTS	0,00			0,00	0,00	0,00
615500	ENTRETIEN MATERIEL	615,00	1 754,25	2 299,28	2 547,00	1 000,00	0,00
615600	CONTRAT DE MAINTENANCE	3 110,00	8 095,76	4 461,74	13 116,00	14 000,00	15584,31
616000	ASSURANCES	2 523,00	2 777,99	3 374,74	1 589,00	1 600,00	2158,30
616140	ASSURANCES SUR EMPRUNT		252,90	303,48	303,00	303,00	303,48
618100	DOCUMENTATION GENERALE	60,00	50,00	48,24	510,00	50,00	0,00
618102	DOCUMENTATION GENERALE COM JEUN FEM	58,00	59,40	59,40	59,00	60,00	60,75
618104	DOCUMENTATION GENERALE COM ARBITRES	0,00		60,00	60,00	60,00	100,00
618500	FORMATION DIRIGEANTS	0,00			0,00	0,00	0,00
618501	FRAIS STAGE ADM GENE COM DIV	0,00			75,00	0,00	0,00
618502	FRAIS STAGES COM JEUNES FEM FUTSAL	0,00	1 218,76	0,00	0,00	0,00	0,00
618503	FRAIS DE STAGES MANIFESTATIONS ARBITRES	1 429,00	1 071,17	5 362,83	1 680,00	1 200,00	1986,78
618504	FRAIS DE FORMATION	7 813,00	6 953,95	1 209,91	3 271,00	0,00	0,00
618514	FRAIS TUTORAT ARBITRES	350,00	3 900,00	2 632,00	728,00	750,00	922,88
618515	FRAIS D'ARBITRAGE	58,00	2 280,00	1 463,36	716,00	150,00	1105,11
618516	FRAIS OBSERVATION ARBITRES	15,00	2 050,00	2 170,00	160,00	160,00	496,00
618517	FRAIS DE DELEGUES	36,00	675,02	375,14	105,00	100,00	244,49
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE	4 415,00	9 752,55	12 223,90	21 075,00	21 000,00	10219,73
622601	HONORAIRES	12 248,00	15 749,30	10 725,60	16 858,00	11 300,00	12798,39
622602	HONORAIRES AUTRES	2 125,00	162,50	3 485,20	9 119,00	4 305,00	4481,70
623001	RELATIONS PUBLIQUES ADM GENE COM DIV	386,00				0,00	
623100	ABONNEMENTS PRESSE + BILLETERIE	513,00	1 564,83	1 313,30	494,00	500,00	193,95
623400	CADEAUX	543,00	1 020,30	831,80	2 396,00	300,00	100,53
623800	DONS	545,00	342,00	200,00	300,00	0,00	0,00
623810	PARTICIPATION PROJETS CLUBS	0,00	1 100,00	1 500,00	2 830,00	1 400,00	788,87
624101	FRAIS DE TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00
625101	FRAIS DE DEPLACEMENTS ADMINS GENERALE	3 437,00	7 937,54	4 879,50	8 666,00	6 000,00	8368,86
625102	FRAIS DE DEPLACEMENTS JEUNES ET FEMININES	7 465,00	11 954,73	13 950,31	12 102,00	8 000,00	5612,75
625103	FRAIS DEPLACEMENT CDOCC	0,00			0,00	0,00	0,00
625104	FRAIS DE DEPLACEMENTS CDA	0,00	337,27		0,00	0,00	389,59
625200	ABANDONS DE FRAIS BENEVOLET	0,00	15 742,00	31 411,00	30 000,00	30 000,00	30162,00
625500	FRAIS DE DEMENAGEMENT				7 171,20	0,00	0,00
625600	ANPDF	130,00	1 000,80	1 364,00	1 346,00	1 000,00	901,25
625700	FRAIS DE RECEPTION	2 765,00	6 694,40	8 419,30	18 485,00	12 900,00	6095,30
625750	FRAIS DE MANIFESTATIONS	403,00	3 518,93	8 943,96	5 906,00	4 100,00	9813,47
625755	QPV	2 188,00	8 967,36	0,00	0,00	0,00	0,00
626100	LA POSTE	533,00	331,19	442,28	353,00	400,00	181,53
626200	TELEPHONE	1 318,00	1 310,99	1 387,80	1 366,00	0,00	0,00
626400	BOUYGUES TEL	0,00			0,00	0,00	0,00
626500	FIBRE	3 136,00	2 145,60	1 788,00	996,00	0,00	300,10
627000	FRAIS DE BANQUE	1 309,00	765,64	917,23	1 325,00	2 000,00	458,27
627200	FRAIS SUR EMPRUNT		160,00	3 133,75	147,00	0,00	0,00
628000	COTISATIONS DIVERSES	5 502,00	5 496,80	5 584,80	420,00	410,00	495,27
631100	TAXE SUR LES SALAIRES						0,00
631200	TAXE D'APPRENTISSAGE		134,82	0,00			0,00
633300	COTISATION formation professionnelle continue	392,00	887,78	1 989,90	2 449,00	1 500,00	1282,81
635120	IMPOT TAXE FONCIERE	1 462,00	0,00		13,00	500,00	2500,00
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>109 952,00</b>	<b>179 994,65</b>	<b>241 180,42</b>	<b>261 823,00</b>	<b>193 978,00</b>
							<b>179 799,22</b>

641099 à 641104	TRAITEMENTS ET SALAIRES	79 215,00	101 655,75	89 430,79	75 560,00	65 600,00	78 177,38
641200+645100 à 500	CHARGES SOCIALES	11 931,00	40 536,56	43 726,09	35 684,00	31 500,00	39 407,57
647500	ASTA MEDECINE TRAVAIL	548,00	547,24	550,87	466,00	400,00	596,40
654000	PERTES/CREANCES IRREC.	0,00			0,00	0,00	0,00
658000	CHARGES DE GESTION COURANTE	288,00	0,17	13,80	0,00	0,00	0,00
661160	INTERETS SUR EMPRUNT		108,00	2 985,35	4 650,00	5 000,00	4052,84
661600	AGIOS	0,00		1,01	16,00	20,00	0,00
671200	PENALITES, AMENDES	0,00	35,00	450,00	30,00	0,00	0,00
671502	SUBVENTIONS ACCORDEES FEMMININES	0,00			0,00	0,00	0,00
671800	INDEMNITE LICENCEMENT	0,00			0,00	0,00	0,00
672000	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION	0,00		2 316,92	0,00	0,00	0,00
675200	CESSION MATERIEL	0,00		1 572,24	0,00	0,00	0,00
675800	VNCEAC	990,00			0,00	0,00	0,00
678800	CHARGES EXCEPT DIVERSES	20 920,00			0,00	0,00	0,00
681110	DOT AMORT S/IMMO INCORPORELLES	585,00	628,61	912,77	420,00	420,00	702,33
681120	AMORTISSEMENTS	3 736,00	5 769,10	5 074,77	5 000,00	5 000,00	45284,47
681500	DOT PROV POUR LITIGES	0,00			0,00	0,00	0,00
681730	DOT PROV DEPRE STOCK		1 310,40	0,00			0,00
681740	DOT PROV CLIENTS DOUTEUX	776,00		5 181,30	0,00	0,00	0,00
687100	DOT AMORT EXCEP T IMMOS	7 698,00		1 898,64	0,00	0,00	0,00
695000	IMPOTS SUR BENEFICES			92,00	92,00	100,00	133,00
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>126 687,00</b>	<b>150 590,83</b>	<b>154 206,55</b>	<b>121 918,00</b>	<b>108 040,00</b>	<b>168 353,99</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>236 639,00</b>	<b>330 585,48</b>	<b>395 386,97</b>	<b>383 741,00</b>	<b>302 018,00</b>	<b>348 153,21</b>
		<b>RÉALISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>RÉALISÉ</b>	<b>PRÉVISION</b>	<b>PRÉVISION</b>	<b>PRÉVISION</b>
		<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2026</b>
706001	AMENDES	7 055,00	33 774,00	40 744,18	43 844,00	45 000,00	51 457,00
707200	PRODUITS ANNEXES PART. STAGE	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
707300	VENTE REPAS MANIFESTATION	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
707400	PRODUITS ANNEXES PART. STAGE ARBITRES	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
708101	COT ARBITRES INDEPENDANTS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
708102	COT MEMBRES ET ARBITRES HONORAIRES	0,00	960,00	680,00	680,00	680,00	600,00
708200	COT ANNUELLE DES CLUBS	6 200,00	5 800,00	6 000,00	5 600,00	5 800,00	5 800,00
708210	FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE (PAR LICENCIÉS)	10 998,00	16 208,00	17 500,00	19 064,00	19 200,00	18 608,00
708300	ENGAGEMENT D1	2 640,00	0,00	2 640,00	2 640,00	2 640,00	2 640,00
708400	ENGAGEMENT D2	2 000,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
708410	ENGAGEMENT D3	1 800,00	540,00	3 960,00	1 620,00	1 800,00	2 550,00
708420	ENGAGEMENT D4	1 980,00	0,00	0,00	1 485,00	1 320,00	1 320,00
708435	CHAMPIONNATSENIORS FEM DONT FOOT 8				690,00	690,00	360,00
708440	ENGAGEMENT D5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708440	ENGAGEMENT COUPE ARIEGE 1	2 700,00	100,00	2 800,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
708441	ENGAGEMENT COUPE ARIEGE 2	1 280,00	320,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
708442	ENGAGEMENT COUPE ARIEGE U17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708443	ENGAGEMENT COUPE ARIEGE U15	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00
708444	ENGAGEMENT COUPE MIDI SENIOR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708445	COUPE DU MIDI U17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708446	COUPE DU MIDI U15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708450	ENGAGEMENT U19	0,00	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00
708460	ENGAGEMENT U17	0,00	0,00	300,00	400,00	400,00	500,00
708470	ENGAGEMENT U15	0,00	0,00	540,00	720,00	720,00	810,00
708471	CHAMPIONNAT U15/U15F FOOT A8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
708475	ENGAGEMENT U13	0,00	494,00	880,00	1 000,00	1 000,00	1 120,00
708476	CHAMPIONNAT U13/U13F FOOT A8			150,00	100,00	100,00	50,00
708480	ENGAGEMENT U11	0,00	1 120,00	1 085,00	1 285,00	1 285,00	1 285,00
708485	ENGAGEMENT U9	0,00	1 230,00	1 260,00	1 440,00	1 440,00	990,00
708490	ENGAGEMENT U7	0,00	925,00	675,00	1 350,00	1 350,00	850,00
708500	ENGAGEMENT FUTSAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
708510	PRODUITS ANNEXES ADM GENE	450,00	1 386,00	5 690,95	8 283,00	2 100,00	1475,60
708520	PRODUITS ANNEXES JEUNES ET FEMININES	0,00	1 842,80	413,00	300,00	0,00	1500,00
708530	REVENU DE LOCATION	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
708540	PRODUITS ANNEXES COMMISSION ARBITRE	935,00	5 329,00	8 078,00	2 006,00	800,00	976,17
708600	FORMATION EDUCATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708800	PERSONNEL MIS A DISPO REFACTURE			6 885,48	14 523,00	19 703,00	38927,05
740000	SUBVENTION SPONSORS	0,00	7 000,00	25 043,42	4 250,00	7 500,00	4169,60
740100	SUBVENTION FFF	30 364,00	30 454,31	37 832,12	118 733,00	46 500,00	40527,39
740200	SUBVENTION LMPF	59 648,00	67 088,28	69 843,14	67 199,00	67 000,00	73730,22
740300	SUBVENTION PARTENAIRES PUBLIC	56 510,00	47 223,00	41 510,00	31 010,00	31 910,00	36000,00
740400	PARTENAIRES PRIVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
740950	SUBVENTION CONTRATS AIDES	8 167,00	23 255,62	12 280,06	8 489,00	1 500,00	0,00
740960	SUBVENTION AIDE COVID	44 856,00	21 883,00	5 368,00	0,00	0,00	0,00
758000	PRODUIT DE GESTION COURANTE	755,00	0,00		0,00	0,00	0,00
758100	ABANDONS DE FRAS BENEVOLAT	0,00	15 742,00	31 411,00	30 000,00	30 000,00	30162,00
764000	REVENUS DE VMP	372,00	608,98	1 442,89	2 682,00	1 500,00	1157,73
771800	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462,40
772000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	414,45	0,00	0,00	0,00	0,00
775000	PRODUITS DE CESSION			1 579,00			0,00
775200	CESSION IMMO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777000	QUOTE PART SUBV INVEST VIREE AU C R			36 000,00			23385,05
775800	CESSION AUTRE ELEMENT ACTIF	990,00	0,00				0,00
781500	REPRISE PROV EXCEPT	15 000,00	0,00	0,00			0,00
781730	REPRISE PROV STOCKS			1 310,40			0,00
791000	TRANSFERT CHARGE D'EXPLOITATION	6 773,00	1 579,88	1 366,45	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>261 473,00</b>	<b>285 278,32</b>	<b>368 868,09</b>	<b>375 843,00</b>	<b>298 388,00</b>	<b>348 153,21</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>24 834,00</b>	<b>-45 307,16</b>	<b>-26 518,88</b>	<b>-7 898,00</b>	<b>-3 630,00</b>	<b>0,00</b>



# Présentation du budget prévisionnel 2025/2026



Le Président Gérard GONZALEZ remercie le cabinet comptable ainsi que le commissaire aux comptes du travail et de la présentation devant les clubs.

L'ensemble des documents seront envoyés au Conseil Départemental, Ligue d'Occitanie de Football et remis à monsieur RAMBAUD Romain.

# Présentation de la mise en place arbitre joueur ou dirigeant en championnat D3 et D4





## ANNEXE VI – Joueur – Remplaçant – Arbitre Assistant en championnats D3 et D4

### Préambule :

- Ce règlement vaut à titre expérimental et sous certaines conditions citées ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une période allant jusqu'à 30 juin 2026. Toutefois, il pourra être interrompu en cas de problématiques majeures.
- En l'absence d'arbitre assistant officiel ou de dirigeant de club pour assurer la fonction d'arbitre assistant, les équipes auront la possibilité de désigner, avant et en cours de match, un joueur remplaçant pour officier à ce poste.
- Les clubs s'engagent à former leurs joueurs à l'arbitrage de touche grâce à leurs arbitres de club et ou leur référent arbitre.

### Articles du règlement :

**Article 1 :** La désignation d'un « joueur remplaçant – arbitre assistant » ne pourra se faire qu'en début de match et à la mi-temps et à condition que l'équipe soit composée à minima de 12 joueurs.

Aucun changement en cours de rencontre n'est possible sauf sortie sur blessure et ne peut plus revenir en tant qu'officiel (joueur, assistant).

**Article 2 :** réservé

**Article 3 :** L'arbitre assistant du club recevant sera positionné coté tribunes ou côté où il y a le plus de spectateurs en l'absence de tribune.

**Article 4 :** L'équipe peut avoir 2 « joueurs remplaçants – arbitre assistant » par match soit 1 par mi-temps. Un joueur titulaire en 1<sup>ère</sup> mi-temps peut être « joueur remplaçant – arbitre assistant » en seconde mi-temps. Le capitaine devra avertir avant la reprise de la 2<sup>ème</sup> mi-temps l'arbitre central du changement d'arbitre assistant. » Sinon celui-ci recevra un avertissement pour comportement anti-sportif.

**Article 5 :** Il sera autorisé de faire appel à un joueur de champ, à l'entraîneur ou à un dirigeant inscrit sur le banc pour prendre la fonction d'arbitre assistant en cas de blessure.

**Article 6 :** Sur la FMI les premiers « joueurs remplaçants – arbitres assistants » seront identifiés comme assistant 1 et 2 & joueurs remplaçants. Les remplacements des assistants devront être mentionnés sur la FMI en commentaire par l'arbitre en fin de rencontre.



**Article 7 :** Tout joueur qui reçoit un carton (jaune, blanc ou rouge) ne pourra pas être en situation « d'arbitre assistant ».

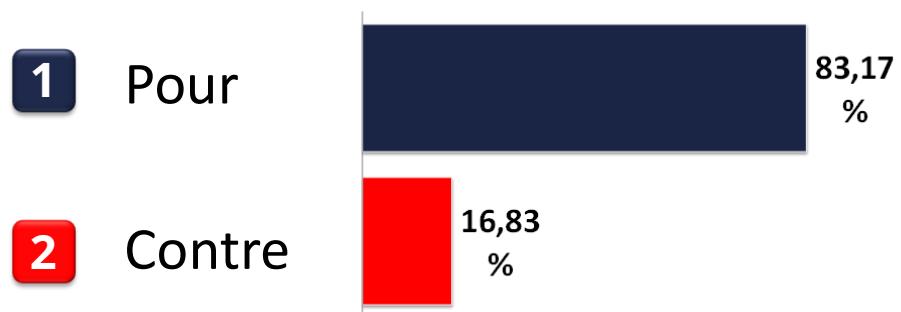
**Article 8 :** Tout remplaçant (à défaut joueur de champ ou officiel d'équipe) utilisé au poste d'arbitre assistant doit porter une chasuble de couleur différente de celles des joueurs.

**Article 9 :** Ce règlement vaut uniquement en championnat SENIORS DEPARTEMENTAL D3-D4.

**Article 10 :** Le présent règlement ne peut être modifié que par le Comité Directeur du District sur proposition de son Président ou d'un autre membre.



# Présentation de la mise en place arbitre joueur ou dirigeant en championnat D3 et D4



L'expérimentation commencera en janvier 2026.

Le district fournira des chasubles réversibles.

# QUESTIONS DIVERSES



Pas de questions.

Le Président Gerard GONZALEZ fait lecture au nom du Comité Directeur de la réponse au club de FC FOIX.

---

## Réponse au club de Foix suite à la lecture de son communiqué

A la suite de votre communiqué présenté lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025 nous souhaitons apporter des précisions importantes.

### 1. Sur les rapports officiels et la procédure

Oui, nous avons rencontré le FC Foix concernant le match de Coupe Occitanie entre le SPAM et votre club. Il est exact qu'un rapport a été établi par le délégué officiel, M. Jean-Bernard Moreira. Cependant, ce rapport n'a pas respecté la procédure réglementaire, ce qui a conduit à son annulation. Cette décision est conforme aux règlements en vigueur et ne peut être remise en cause par des accusations publiques.

### 2. Concernant M. David Fourcade

Votre communiqué insiste à plusieurs reprises sur M. David Fourcade, ancien membre du Comité Directeur, aujourd'hui démissionnaire. Nous considérons que ces attaques répétées relèvent d'un acharnement injustifié. Lorsqu'un club conteste une décision disciplinaire, la voie normale est la Commission d'Appel, prévue par les règlements. Vous n'avez pas saisi cette instance, ce qui interroge sur la volonté réelle de respecter les procédures. Les attaques personnelles ne peuvent remplacer les recours réglementaires.

### 3. Sur les accusations contre le District

Vous affirmez que « le mensonge est grand » concernant le District de l'Ariège. Nous ne pouvons tolérer de telles accusations, qui portent atteinte à l'intégrité de nos instances. Les commissions disciplinaires statuent sur la base de rapports écrits et vérifiés. Si, lors des auditions, les protagonistes déclarent qu'« il ne s'est rien passé » et qu'aucun élément écrit ne vient contredire cela, les commissions ne peuvent inventer des faits. Les procédures ont été respectées, et nous rejetons toute insinuation de manipulation ou de mensonge.

### 4. Sur la procédure disciplinaire

Il est exact que la procédure concernant M. Fourcade aurait dû passer par le Comité Directeur avant toute sanction. Ce point est reconnu et corrigé pour l'avenir. Mais cela ne justifie en aucun cas les accusations portées contre le District ou ses représentants.

### 5. En conclusion, nous rappelons que le respect des règlements et des instances est une obligation pour tous les clubs. Les accusations publiques et les propos diffamatoires ne contribuent qu'à dégrader l'image du football ariégeois. Nous invitons le FC Foix à utiliser les voies de recours prévues par les règlements, plutôt que des attaques personnelles et institutionnelles. Le District de l'Ariège défendra toujours la transparence, l'équité et le respect des règles. Nous restons ouverts à un

---

dialogue constructif, mais nous ne tolérerons aucune remise en cause infondée de notre intégrité.

---

# MOT DES INVITES



Mr RAMBAUD, représentant de la Jeunesse et des Sports, est revenu sur les échanges ayant eu lieu lors de la réunion sur les incivilités du mercredi 12 novembre.

Une réflexion sur une formation sur la prévention des violences et des addictions pour les dirigeants pourra être menée.

Il rappelle que la signature de la convention devrait être signée début 2026.

# CLOTURE DE LA SEANCE

## Monsieur Gérard GONZALEZ

*Président du District de l'Ariège de Football*



Mr Gerard GONZALEZ remercie les clubs présents, dirigeantes et dirigeants.

Un grand merci aux personnels du District ainsi qu'aux membres des commissions qui œuvrent au bon fonctionnement de la structure.

Nous approchons des fêtes de fin d'année, au nom du Comité Directeur, du personnel et des membres des commissions nous souhaitons de très bonnes fêtes à tous.

MERCI DE BIEN VOULOIR DÉPOSER  
LE(S) BOITIER(S) DE VOTE DANS  
**LES CORBEILLES** PRÉVUES À CET  
EFFET



### District de l'Ariège de Football

2000 chemin de Lasserre - 09100 LA TOUR DU CRIEU

Tél: 05.61.60.10.95

<https://ariegefoot.fff.fr> / [secretariat@ariegefoot.fff.fr](mailto:secretariat@ariegefoot.fff.fr)